



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°2025-50

REÇU À LA SOUS PREFECTURE
DE FORCALQUIER

25 SEP. 2025

Thème : URBANISME 5

Objet : Acquisition de l'immeuble de La Caisse d'Epargne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 septembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 17 Pouvoirs : 12 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean-Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale.

Étaient représentés :

M. Thomas CHERBAKOW, adjoint donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Sandrine LEBRE
Mme Lisa MARCEL conseillère municipale donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Charles DANNAUD, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à M. David GEHANT

Absents excusés :

Thomas CHERBAKOW, Gérard PETEY, Jérémie DENIER, Michel CHAPUIS, Francine GIAY-CHECA, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lisa MARCEL, Charles DANNAUD, Adrien NIMSGERN, Geoffroy GONZALEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDERANT l'opportunité foncière qui se présente, avec la vente de l'immeuble appartenant à la société la Caisse d'Epargne CEPAC situé place du Bourguet, lots 5 à 11 de la parcelle cadastrée G326, pour environ 700m² de surface de plancher ;

CONSIDERANT l'intérêt patrimonial et architectural de l'immeuble appartenant à la Caisse d'Epargne ;

CONSIDERANT que cet édifice, de par son emplacement stratégique et sa valeur patrimoniale, constitue une opportunité rare d'enrichir le domaine communal ;

CONSIDERANT que l'acquisition de cet immeuble permettrait à la commune de disposer d'un bâtiment de caractère susceptible d'accueillir à terme différents projets publics, culturels, administratifs, associatifs ou autres, répondant aux besoins de la collectivité et à l'intérêt général ;

CONSIDERANT qu'à ce stade, aucun projet précis d'affectation n'est encore arrêté, mais qu'il est indispensable de saisir l'opportunité d'acquérir ce bien pour préserver la capacité de la commune à le valoriser ultérieurement ;

CONSIDERANT l'avis des domaines en date du 29 avril 2025 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- De se porter acquéreur de l'immeuble de la Caisse d'Epargne, lots 5 à 11 de la parcelle G326 au prix de 500 000 €, conformément à l'avis des domaines en date du 29 avril 2025 ;
- De dire que le bien sera cédé libre de toute occupation ;
- De dire que la commune supportera les frais inhérents à la vente ;
- D'autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions afférentes auprès des différents partenaires financiers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT

